



**BRUXELLES DÉVIE** ← ACCUEIL À PROPOS CONTACT CONTACT

# **BRUXELLES : UN POLICIER CONDAMNÉ ET SOUS SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE TOUJOURS EN SERVICE**

24 MAI 2024

Le 23 février 2018, un policier de la zone de police Bruxelles-Ouest et deux de ses collègues rentraient du travail,

lorsqu'une bagarre a éclaté entre les 3 policiers et des occupants d'une camionnette. À l'époque, les policier·ères étaient autorisé·es à emmener leur arme de service à leur domicile en vue du niveau d'alerte « 4 » qui était en vigueur à Bruxelles. **Au moment de la bagarre avec les usagers de la route, alors que les policiers n'étaient plus en service, ils étaient donc toujours en possession de leur arme de service. L'un d'eux a alors sorti son arme pour « calmer le jeu » et a frappé un des trois hommes avec la crosse.**

**Suite à cette agression, le policier a été acquitté dans un premier temps par la justice belge. Par la suite, la cour d'appel s'est montrée d'un autre avis et a condamné l'individu de 41 ans pour « brutalité excessive non autorisée et abus grave de la fonction d'agent de police ».**

Le policier a finalement été condamné à une peine de huit mois de prison, mais la justice a décidé qu'il purgerait sa peine sous surveillance électronique, c'est-à-dire qu'il n'a pas été envoyé en prison. **Malgré cette sanction judiciaire, le policier continue bel et bien d'exercer dans la zone de police de Bruxelles-Ouest.**

Initialement acquitté, le policier a pu continuer d'exercer son métier comme si de rien était. **Aujourd'hui, malgré la peine de prison et la surveillance électronique, il a toujours le droit de travailler au sein de certaines parties des services de police, bien qu'il n'ait plus le droit d'agir sur le terrain.** Il perçoit donc toujours un salaire.

Cette situation, comme tant d'autres dans le cadre de violences policières, montre à quel point l'institution policière met tout en œuvre pour protéger les intérêts de ses policier·ères. **Alors que de nombreuses familles de victimes de violences policières attendent que les**

**responsables soient traduits en justice et écartés de leurs fonctions, un policier condamné et sous surveillance continue à travailler, illustrant l'impunité dont jouissent les agent-es.**

Sources :

– Un policier condamné travaille avec un bracelet électronique – lematin.ch

– Bruxelles : un policier sous bracelet électronique toujours en service – Le Soir

### **LAISSER UN COMMENTAIRE**

Écrire un commentaire...

Commentaire

← **WOLUWÉ-SAINT-LAMBERT : LE COMITÉ DES FEMMES SANS PAPIERS EXPULSÉ SANS CONSIDÉRATION POUR LEURS BESOINS ET LEUR DIGNITÉ**

**RÉVOLTES EN KANAKY : QUAND LA RÉSISTANCE RÉVÈLE L'ÉCHEC DE PACIFICATION DU COLONIALISME** →